

La butte d'Auvours à Yvré-l'Évêque



Visorando



Randonnée n°4603383

Une randonnée proposée par GANA72

Randonnée facile comportant 50% de chemin autour du tertre d'Auvours qui a été le témoin de la guerre de 1870 où une tragique bataille a fait 617 morts le 10 et 11 janvier 1871. De nombreux souvenirs de cette guerre sont rassemblés dans l'église d'Yvre dont une chapelle est consacrée aux zouaves pontificaux.

Durée :	2h50	Difficulté :	Facile
Distance :	8.53km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	143m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	143m		
Point haut :	115m	Commune :	Yvré-l'Évêque (72530)
Point bas :	51m		

Description

Stationnement sur le parking du pont romain près de la Peupleraie.
Balisage Bleu.

(D/A) À la sortie du parking, prendre la route à gauche et tourner à gauche au premier embranchement.

(1) Franchir l'Huisne par le Pont Romain pour emprunter la Route de la Garenne et passer un rond-point près du lieu-dit le Gravois.

(2) Au passage (sur la gauche), vous pourrez admirer un séquoia centenaire. Franchir le pont qui enjambe la D20bis puis prendre à droite.

(3) Devant la Croix des Zouaves Pontificaux, laisser la route à gauche et continuer tout droit. À l'entrée du hameau, virer à gauche dans le Chemin de la Fabrique puis à nouveau à gauche pour prendre le chemin qui monte au tertre d'Auvours où se trouve le Mémorial des combats ainsi que la pierre tombale du Général Gougard.

(4) De cet endroit vous pouvez également admirer le panorama. Après la visite du site, redescendre le même chemin jusqu'au croisement pour reprendre à gauche le Chemin de la Fabrique.

(5) Emprunter à gauche le chemin de terre dans les bois, passer sous l'autoroute par le passage sous-terrain.

Poursuivez sur 100 m et obliquer à gauche dans le chemin creux bordé de châtaigniers centenaires et le remonter jusqu'à son débouché.

(6) Après le virage, au pylône, continuer tout droit pour longer la peupleraie, passer à hauteur du poste à gaz et continuer le sentier ombragé qui descend sur 900 m jusqu'à la Closerie.

(7) Après 100 m, prendre à gauche le très agréable chemin creux qui remonte jusqu'au carrefour de la Crapaudière. Traverser la Route de la Garenne puis continuer tout droit par le Chemin de Filles Dieu.

(8) À la sortie du hameau des Filles Dieu, prendre le chemin à gauche qui débouche sur la Route de Réveillon. Suivre la route à gauche et passer sous le pont de l'autoroute,

(9) S'engager à gauche dans le chemin qui remonte sur le coteau en longeant la clôture de l'autoroute. Arrivé sur la route, reprendre à droite pour rejoindre le carrefour de la Croix aux Zouaves puis reprendre l'itinéraire, en sens inverse, vers le Pont Romain et le parking **(D/A)**.

Informations pratiques

(D/A) Tables de pique-nique près du parking, également à droite du Pont Romain avec abri.

Points de passages

D/A Parking du Pont Romain au bord de l' - Huisne (rivière)

N 48.019297° / E 0.275646° - alt. 56m - km 0

1 - Le Pont de Pierre (Yvré-l'Évêque)

N 48.018084° / E 0.275747° - alt. 53m - km 0.18

2 Séquoia centenaire

N 48.016377° / E 0.283457° - alt. 54m - km 0.81

3 Croix des Zouaves Pontificaux

N 48.014826° / E 0.285973° - alt. 77m - km 1.09

4 - Monument d'Auvours

N 48.014869° / E 0.291847° - alt. 112m - km 1.83

5 Chemin de terre à gauche

N 48.012404° / E 0.291034° - alt. 76m - km 2.37

6 Pylône

N 48.017829° / E 0.295597° - alt. 113m - km 3.4

7 La Closerie

N 48.018925° / E 0.305365° - alt. 79m - km 4.17

8 Sortie du hameau des Filles Dieu

N 48.025547° / E 0.29727° - alt. 65m - km 5.29

9 Chemin à gauche

N 48.025716° / E 0.290307° - alt. 52m - km 5.98

D/A Parking du Pont Romain

N 48.019229° / E 0.275662° - alt. 56m - km 8.53

A proximité

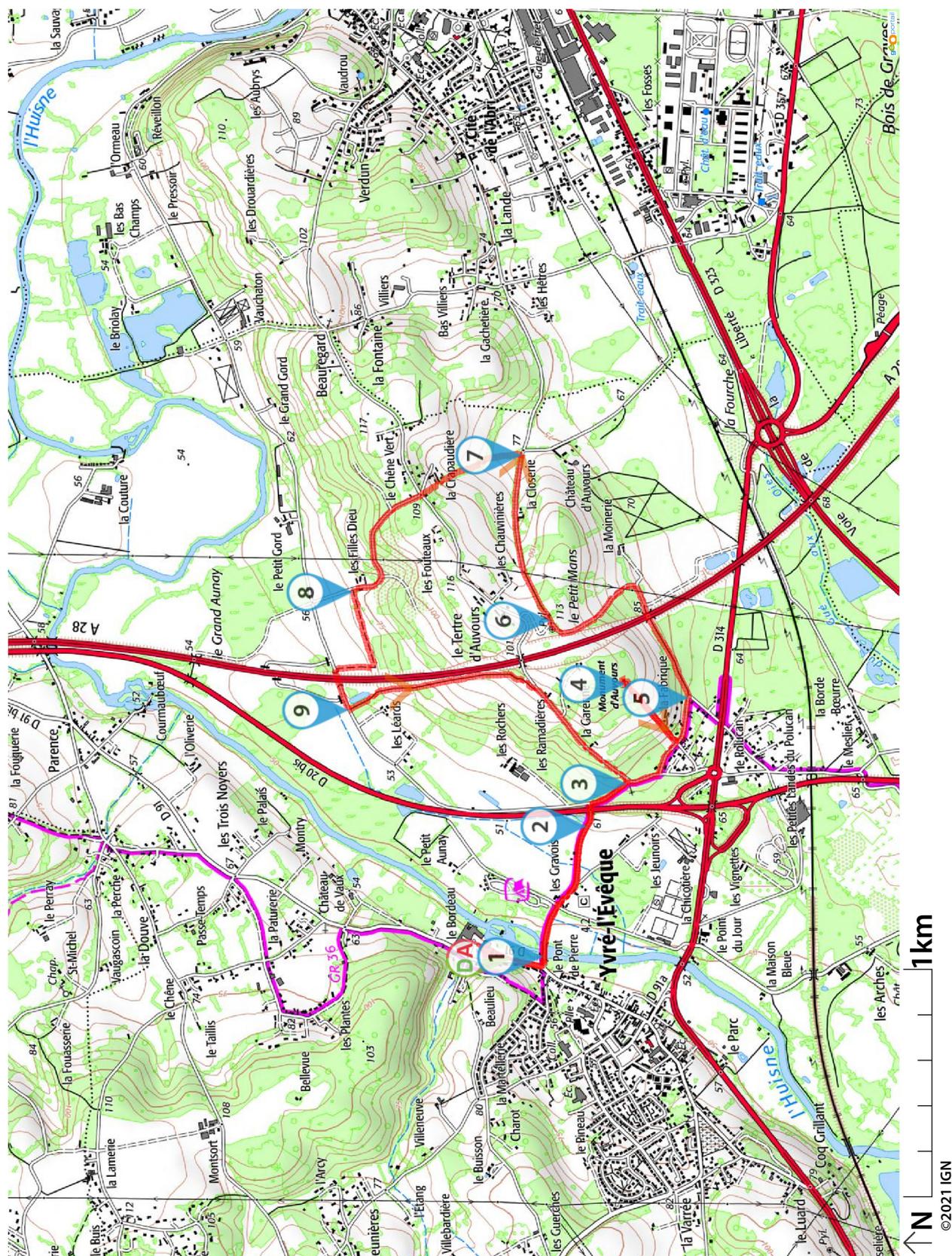
(1) Le Pont de Pierre (pont romain). On retrouve des écrits sur l'existence du Pont Romain dès l'an 835. Il aurait été érigé pendant l'occupation des Romains, présents de 52 avant Jésus Christ à l'an 496. On sait aussi que ce pont a été construit sur les bases d'un gué que marchands et troupeaux utilisaient depuis des temps immémoriaux.

(2) Séquoia centenaire.

(4) Monument de la butte d'Auvours qui fut le théâtre d'un épisode meurtrier de la guerre de 1870. Pierre tombale du Général Gougard.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-butte-d-auvours-a-yvre-l-eveque/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.